

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 Décembre 2014 à 20h00

Président : M. DUSSART

Etaient présents : Ms CANDELIER, JEUNIAUX, PROCHWICZ, RICHARD, CAPRON, CARRE, GUY, CARON, Mmes ISEBE, HENNON, LEFEBVRE, COURTEAUX.

Etaient absents excusés : M GAUDIERE, excusé, ayant donné une procuration de vote à M DUSSART
M POURNY, excusé.

Secrétaire de séance : M JEUNIAUX

Date de Convocation : 24 Novembre 2014

Date de la séance : 01 Décembre 2014

Affichée le : 08 Décembre 2014

Ordre du Jour :

I) L'ajout d'une délibération

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération concernant :

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à une association du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'ajout d'une délibération.

II) Approbation du compte rendu du 27 Octobre 2014

M Marc CAPRON : Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers du Sud Amiénois (SISA) : 3 agents sont rémunérés par le Conseil Général

Sans autre remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

III) Délibérations :

✓ DIA : Parcelle n° AH 166-169

Monsieur le Maire donne lecture de la DIA envoyée par Maître CODEVELLE, notaire à Conty (80) concernant les parcelles section AH 166 et 169 situées au n° 105 rue de Conty à Vers sur Selle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la parcelle nommée ci-dessus.

✓ Accueil de loisirs : Choix du prestataire

La convention d'accueil de loisirs en collaboration avec les PEP80 expire le 31 décembre 2014. Le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation pour recruter un prestataire de service dans le cadre des accueils de loisirs pour une période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, renouvelable 1 an (soit jusqu'au 31 décembre 2016).

La date limite de remise des offres a été fixée au 28 novembre 2014 à 16h et la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 novembre 2014 à 17h pour l'ouverture des plis et l'examen des offres.

1 proposition est parvenue en mairie :

- Association PEP80 à Amiens

Année 2015 : pour un montant total prévisionnel de 99 605,00 €/TTC

Année 2016 : pour un montant total prévisionnel de 101 889.00€/TTC

comprenant l'accueil des mercredis, des petites vacances, des grandes vacances, des temps d'activités périscolaires, de la garderie scolaire et des frais de structure et d'encadrement dont le détail est dans l'acte d'engagement.

La Commission d'appel d'offres, après examen de l'offre et des mémoires techniques présentés par le candidat propose de retenir l'offre de l'association PEP80 Amiens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- retient l'offre de l'association PEP80 pour les années 2015 et 2016.

Des précisions financières seront demandées aux PEP80 concernant la répartition entre les différents postes et charge
Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires au nom de la commune.

✓ Accueil de loisirs : Tarifs 2015

Délibération différée

✓ Salle communale : Tarifs 2015

Malgré la baisse des tarifs, la salle communale est moins louée que les années précédentes.

Monsieur le Maire propose un tarif spécifique pour les habitants de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, les tarifs suivants à partir du 1^{er} janvier 2015 comme suit :

Salle communale	Habitants Vers	Habitants Métropole	Hab hors Métropole	Location 25 et 31 décembre	Vin honneur semaine Vers	Vin d'honneur semaine Autres	Réunion travail Semaine libre 17h	Associations Gratuit les 2 premières fois
Petite salle	190	260	300		80	120	180	85
Les 2 salles	290	400	440	590	160	220	180	105

La personne réservant la salle devra assurer et régler la location en son nom, sous peine de se voir suspendre cette location. Cette modification sera ajoutée au contrat de location. Ces tarifs comprennent la consommation d'eau et le forfait téléphone d'urgence.

Ces tarifs ne comprennent pas l'énergie et le chauffage (EDF et GAZ) qui seront calculés en supplément.

Un relevé des compteurs sera effectué avant et après la location.

La location du 25 et du 31 décembre est réservée pour une fête exclusivement familiale ou associative (sauf vin d'honneur réunion de travail et associations extérieures) et interdite aux organismes professionnels.

✓ Création d'un poste occasionnel d'un agent technique à temps non complet pour surcroît de travail

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des Temps d'activité périscolaire, un agent doit effectuer quelques heures au sein de l'école. Un contrat sera établi pour quelques heures par semaine et pour autant que de besoin.

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1^o de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période du 1er Janvier 2015 au 30 juin 2016.

- Il sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

✓ Accessibilité des bâtiments publics : Audit

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le dossier d'Accessibilité Programmée

Le 25 septembre 2013, le Comité interministériel du handicap a fait le constat que l'échéance de mise en accessibilité des établissements recevant du public au 1^{er} janvier 2015 ne pourrait être tenue. Aussi, il a retenu le principe de compléter par ordonnance, la loi du 11 février 2005 pour donner un « second souffle à l'accessibilité.

Un propriétaire d'établissement recevant du public accessible au 31 décembre 2014 doit le déclarer en déposant une attestation en préfecture avant le 28 Février 2015.

Si des travaux de mise en accessibilité sont nécessaires, il faut déposer un projet d'accessibilité programmée avant le 27 septembre 2015.

Si l'établissement est rendu accessible entre le 1^{er} janvier 2015 et le 27 septembre 2015, il faut déposer un dossier d'accessibilité programmée simplifié.

Dans le cadre de toutes ces mesures, monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de faire procéder à un audit des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité des présents de faire procéder un audit sur les bâtiments communaux.

✓ PEP 80 : Encaissement d'un chèque

Monsieur le Maire donne lecture du mémoire des sommes dues au PEP80 pour l'année 2013 dans le cadre de l'accueil de loisirs. Il en ressort un reliquat en notre faveur de 242.17€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents d'approuver l'encaissement du chèque de 242.17€ des PEP80.

✓ Décision modificative n°6 : Travaux au groupe scolaire

Des travaux d'aménagement et de rangement au groupe scolaire ont été effectués par l'agent communal. Pour ces travaux en régie, il y a lieu de prévoir la somme de 1 700.00€ comprenant le montant des matériaux et le temps passé par l'agent communal.

Montant total de 1700.00€ TTC prélevé en investissement au C 2188 op 109

Affecté en Investissement au C 2315 op 102

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents, la décision modificative, les travaux et l'opération d'ordre citée ci-dessus.

✓ Décision modificative n°7 : Demande d'audit pour l'accessibilité des bâtiments publics et inscription budgétaire

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le dossier d'accessibilité programmée

Un propriétaire d'établissement recevant du public accessible au 31 décembre 2014 doit le déclarer en déposant une attestation en préfecture avant le 28 février 2015.

Un audit sera lancé et pour financer ce projet, monsieur le maire propose la décision modificative suivante :

Proposition de procéder à un audit pour un montant de 2000.00€.

Montant total de 2000.00€ TTC prélevé en investissement au C2188 op 109

Affecté en Investissement au C 202 op 30

✓ Investissements : Report de crédits 2014 sur 2015

Au regard du budget investissement 2014, notamment par rapport aux travaux en cours, monsieur le Maire propose les reports de crédits suivants :

Article : Invest /Dép	Opération	Désignation	Montant à reporter
202	30	Accessibilité des bâtiments publics	2 000.00
2188	98	Panneaux signalétiques	2 000.00
2183	86	Magnus dématérialisation Achat de logiciels	3 500.00
2313	115	Création lieu de vie Atelier municipaux	15 000.00
2315	116	Mairie : Achat radiateurs	3 000.00
2315	114	Salle : Huisserie et WC	6000.00
TOTAL			31 500.00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent les reports de crédits nommés ci-dessus pour un montant de 31 500.00€ afin de régler les factures d'investissement en début d'année.

✓ Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association ESV (Entente sportive de Vers sur Selle) qui œuvre beaucoup pour les jeunes du village.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents d'accorder une subvention de 300.00€ à l'association ESV.

IV) Informations Vers sur Selle

➤ Présentation de M DUSSART

- Salle communale

Présentation du projet de création de WC handicapés sous l'escalier de la salle communale, deux devis ont été reçus :

- Ste SOMMETEC pour 3685.57€ HT
- Ste DE FREITAS pour 3870.00€ HT

La Ste SOMMETEC propose une cloison sèche et la Ste DE FREITAS une cloison en carreaux de plâtre.

Le montant des travaux sera pris sur les crédits de la salle communale. Les membres du conseil donnent leur accord pour la proposition de la Ste SOMMETEC.

Mme COURTEAUX demande que les produits d'entretien soient rangés dans un placard et accessibles à tous lors des utilisations communales.

- Boutique itinérante de cosmétiques et de friperie

Lecture du courrier de M Ludovic BERANGER qui souhaite proposer aux habitants des soins cosmétiques et une friperie dans un autobus aménagé. Il sollicite l'attribution d'une place fixe dans le village lors de son passage. Les membres du conseil demandent de préciser davantage son projet et le passage peut avoir lieu une journée dans la semaine sauf le jeudi car il y a déjà un camion pizza sur l'emplacement prévu.

- Gendarmerie

Le groupement de Gendarmerie de la Somme, va mettre en œuvre un dispositif appelé « Participation Citoyenne »

Ce dispositif est fondé sur la solidarité du voisinage et fera partie intégrante des outils de prévention déjà mis en place. (Opération tranquillité vacances, réunions de prévention). Cette participation citoyenne est complémentaire de l'action habituelle de la Gendarmerie. Les missions des référents seront évoquées lors de réunions afin de mettre en place ce dispositif. Le support juridique de ce dispositif repose sur un protocole co-signé par la Préfète, le Procureur de la République, le Commandant de Gendarmerie et le Maire de la commune.

Le Maire et les membres du conseil sont volontaires pour que la commune soit référente. Une réunion avec la gendarmerie est prévue courant décembre sur le thème de la sécurité.

-Nettoyage

La Ste PIERPROP a envoyé un devis d'un montant de 673.20€ afin de réaliser le nettoyage de la statue Emmanuel Bourgeois. Les membres du conseil donnent leur accord et demandent de mener une réflexion avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) pour valoriser l'endroit.

- Arrêté permanent

Un arrêté a été pris et signé pour assurer la réglementation sur l'ensemble du territoire de la commune en terme de :

Entretien des trottoirs et des caniveaux

Entretien des végétaux

Déjections des animaux domestiques

Dépôts sauvages

Responsabilité

Constataion des infractions et sanctions

L'arrêté est affiché et consultable en mairie.

-Education Nationale, rythmes scolaires

Lecture du courrier reçu le 24 novembre indiquant que le premier tiers des aides dispensées par le fonds d'amorçage pour la réforme est en cours de liquidation. Un montant de 1200.00€ doit être versé prochainement.

Afin de reconduire les aides en 2015-2016, la ministre de l'Education Nationale demande aux communes l'élaboration d'un projet éducatif territorial (PEDT).

-Cimetière

Suite du gravillonnage des allées.

V) Questions diverses

Tour de table

✓ **M CANDELIER**

- Informations d'un riverain rue du moulin

A entendu des tirs de fusil à proximité et a reçu des plombs près de sa maison.

- Demande de salle communale

Une commune de la Métropole demande la somme de 500€ par an pour 1heure de gym par semaine et la somme de 800€ par an pour 2 heures de gym aux associations utilisatrices de leur salle pour participation aux frais de fonctionnement.

Mme COURTEAUX propose de laisser la gratuité aux associations mais leur demander des heures d'activité périscolaire (TAP) en échange ou leur laisser le choix.

-Habitation de Béatrice DHAILLE

L'aspect extérieur de la maison de Mme Béatrice DHAILLE se dégrade. Serait-il possible d'envisager des travaux de rénovation et de gros entretien.

C'est l'UDAF qui a la gestion des affaires et de la maison de Mme DHAILLE.

- Ménage de la bibliothèque

Demande la révision et la négociation des prestations effectuées par Ménage Service (ménage à la bibliothèque et vitrerie à la salle communale).

✓ **M JEUNIAUX**

- Repas du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le repas a eu lieu le 16 novembre et a été apprécié par tous. L'animation était de grande qualité.

Le prochain repas aura lieu le dimanche 15 novembre.

M DURVILLE, traiteur, se propose pour donner des conseils lors de l'achat d'un four, d'un congélateur ou lors du renouvellement de la vaisselle.

- Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Boves

Le compte rendu de la réunion syndical du 13 novembre 2014 est disponible et consultable en mairie.

✓ **M PROCHWICZ**

- Enquête Internet

L'enquête ADSL s'est terminée au 30 novembre, un compte rendu sera fait lors du prochain conseil.

- Tour de Vers

Est en cours, tous les articles devront être transmis pour au plus tard le 10 décembre.

- Médiathèque

Une réunion de formation informatique aura lieu le 18 décembre à 16 heures.

- Vers info

Le Vers Info de décembre sera imprimé en couleurs.

- Téléthon

Les résultats seront sur le site

- Panneaux

Demande la possibilité de mettre un panneau « VERS SUR SELLE » en venant de Plachy vers le Château d'eau.

✓ **Mme ISEBE**

-Responsabilité

Lors d'un accident de quad sur une parcelle communale, qui est responsable ?

Mettre des obstacles ou une signalisation au niveau du bac de rétention afin que les quads ne passent plus à cet endroit.

✓ **M CAPRON**

- Rénovation

A constaté que la croix de chemin rue de l'église est à repeindre et qu'il faudrait enlever les souches.

✓ **M CARRE**

- Fleurissement du village

Des vivaces ont été plantés dans les 4 bacs. Il reste différents endroits à fleurir mais une réflexion sera menée au printemps.

Le budget fleurs et plantations s'élève à environ 700€.

Nous avons reçu un courrier de Somme Fleurs qui propose de semer des fleurs (prairies fleuries) 100m2 pour 30€. Une réponse favorable d'achat sera donnée avant le 31 janvier 2015.

La commission aménagement s'est réunie et souhaite une réorganisation de l'allée des marronniers qui s'abîme.

✓ **M GUY**

- Vitesse

Constate une vitesse excessive rue de Conty et demande la possibilité de poser un radar pédagogique.

La pose du radar est prévue mais en attente de la part d'Amiens Métropole.

✓ **M DUSSART**

- Rivière Selle

Le syndicat va bientôt intervenir sur les points dangereux de la rivière.

✓ **M CARON**

- Plantations

Remercie le jeune apprenti de SD Paysager pour son aide lors des plantations.

- Eclairage public

La lampe rue Dufour n'éclaire plus.

✓ **M RICHARD**

- Peupliers

Il faudrait enlever les protections des peupliers dans le marais et soigner le démontage.

- Cabane

Qu'en est-il de la cabane située sur le terrain de la SANEF ?

Réponse : Une procédure est en cours suite à un dépôt de plainte de la SANEF.

✓ **Mme HENNON**

- Entretien

Qu'en est-il du nettoyage des buses sur la propriété de M MONNOYER ?

Un courrier en recommandé lui sera envoyé car la Préfecture demande de répertorier les ouvrages pluviaux publics et privés existants sur la commune.

✓ **Mme LEFEBVRE**

- Illuminations du village

Souhaite une alternance des illuminations pour que toutes les rues soient illuminées. Malheureusement, tous les poteaux d'éclairage publics ne sont pas équipés de boîtiers de branchement.

Le bois des marronniers, rue de l'église, a été récupéré par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE).

La décharge du « Petit Léon » est laissée en l'état naturel, le brûlage des déchets verts étant interdit.

✓ **M CARON**

- Illuminations de l'église

L'église sera-t-elle illuminée pour Noël ?

Cela sera fait.

✓ **Mme COURTEAUX**

- Cérémonie du 11 Novembre

Propose l'exposition dans le cimetière des fiches relatives aux anciens combattants rédigées par les enfants de l'école.

- Téléthon

Le repas à lieu vendredi soir à la salle communale et demande une aide pour l'organisation du repas et de la vaisselle.

Akima sera présente avec 3 animateurs.

- Distribution du Vers l'Info

Fait appel aux autres membres du conseil pour la distribution du Vers Info et des autres informations.

IV) Informations Amiens Métropole

➤ **Présentation de M DUSSART**

- Facturation Eau

Une erreur est survenue dans le fichier de facturation d'eau. 177 habitations seraient raccordées au réseau d'eaux usées mais la part assainissement ne figure pas sur la facture d'eau.

Suite aux contrôles de conformité, un rattrapage de facturation sera établi à partir du 1^{er} janvier 2014 sur la facture du second semestre 2015.

Les abonnés pourront décaler les paiements en avertissant le comptable public.

- Programmation des travaux

- Reprise de la rue Dufour (chaussée et trottoirs)

- Effacement des réseaux pour un montant de 70 000€ dont 20 000€ par la commune dans le cadre des fonds de concours.

- 2016 : Voiries du chemin de Dury.

- 2018 : Aménagement de la place du 8 mai.

- 2016 : Réfection des trottoirs du Culmont jusqu'à la mairie.

Le jeudi 04 décembre, aura lieu une réunion extraordinaire pour déposer une motion pour l'affaire GOOD YEAR.

Réunion de Conseil

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le 19 Janvier 2015

Sans autre question des membres du Conseil municipal, Monsieur le Président lève la séance à 22h50.